

INSPECTION PRÉVENTIVE

Webinaire - ASSTSAS 30 octobre 2012

Plan de formation

- Introduction (présentation, objectifs)
- Pourquoi inspecter ?
- Quoi inspecter ?
- Comment inspecter ?
- Rapport d'inspection et suivi des recommandations
- Conclusion et évaluation de la formation

Objectifs

Au terme de la formation, le participant :

- comprendra ce qu'est l'inspection préventive
- saura se repérer dans le cadre légal et normatif de l'inspection préventive au Québec
- aura eu des exemples d'outils pratiques pour procéder à une inspection préventive efficace
- connaîtra les critères de qualité d'une inspection préventive

Pourquoi inspecter ?

Aspects légaux et avantages de l'inspection

On inspecte pour prévenir

Définition :

L'inspection est une approche formalisée pour observer/examiner des environnements de travail ou des équipements non sécuritaires dans le but d'éliminer ou de contrôler des **risques/dangers**.

On inspecte parce qu'on est obligé !

- Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)
- Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)
 - s'appliquent à tout établissement au Québec
 - CSST fait respecter la LSST et le RSST
 - plaintes et droits de refus
 - des amendes plus salées depuis 2009 :
(le maximum est passé de 50 000 \$ à 300 000 \$ en cas de récidive pour une organisation)

Loi sur la santé et la sécurité du travail

Obligations de l'employeur

Art. 51 **L'employeur doit** prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur. Il doit notamment :

(1) **s'assurer** que les établissements sur lesquels il a autorité **sont équipés et aménagés** de façon à assurer la protection du travailleur ;

(5) utiliser les méthodes et techniques visant à **identifier, contrôler et éliminer les risques** pouvant affecter la santé et la sécurité du travailleur ;

Obligations du travailleur

Art. 49 **Le travailleur doit :**

(5) participer à **l'identification et à l'élimination des risques** d'accidents du travail et de maladies professionnelles sur le lieu de travail ;

(6) **collaborer avec le comité** de santé et de sécurité, (...) ainsi qu'avec toute personne chargée de l'application de la présente loi et des règlements.

Règlement sur la santé et la sécurité du travail

- Comprend 31 sections pour lesquelles sont données des prescriptions techniques détaillées :

- aménagement des lieux (section 3)
- mesures de sécurité en cas d'urgence (section 4)
- entreposage et manutention de matières dangereuses (section 10)
- éclairage (section 14), bruit (section 15)
- machines (section 21), outils (section 22)
- empilage de matériel (section 24)
- équipement de protection individuel (section 30), etc.

Lien Internet

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/S_2_1/S2_1R13.HTM

Autres lois et normes

□ Loi C21 :

- modifie le Code criminel pour rendre imputables les entreprises négligentes
- article **217.1** « Il incombe à quiconque dirige l'accomplissement d'un travail ou l'exécution d'une tâche ou est habilité à le faire de prendre les mesures voulues pour éviter qu'il n'en résulte de blessure corporelle pour autrui. »
- solution : faire preuve de diligence raisonnable

□ Codes spécifiques :

- Code national du bâtiment
- Code national de prévention des incendies
- Code de l'électricité du Québec
- etc.

Normes

- **Association canadienne de normalisation (ACNOR)/ Canadian Standard Association (CSA) :**
 - CSA Z-1000 *Gestion de la SST*
 - CSA Z460-05 *Cadenassage*
 - CSA Z1006 *Gestion du travail dans les espaces clos*
 - CSA Z412-00 *Guide sur l'ergonomie de bureau*
 - CSA W117.2-94 *Règles de sécurité en soudage, coupage*
 - CSA Z94.4-93 *Choix, entretien et utilisation des respirateurs*
 - CAN/CSA-Z195-09, « *Chaussures de protection* », etc.
- **Autres normes**
 - NFPA
 - ANSI
 - ASME, etc.

Autres organismes

- **MSSS, INSP**
 - Comité provincial sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ)
- **Santé Canada**
 - Lignes directrices en matière de biosécurité en laboratoire
 - Avis et retrait (www.santecanada.gc.ca/medeffet)
- **ASSTSAS**
 - Guide de référence (médicaments dangereux, ergonomie, PDSB, TMS, violence, etc.)
- **Ordres professionnels**
 - Infirmières, techniciens laboratoires, radiologie, pharmaciens, etc.
- **Agrément Canada (www.accreditation.ca)**
- Etc.

Distinction entre obligation et recommandation

- **Loi et règlement**
 - obligatoire
 - utilise le mot « *doit* »
- **Normes et organismes**
 - recommandations, bonnes pratiques
 - utilise le mot « *devrait* »
 - par contre, si la norme est citée dans le règlement, ça devient une obligation à respecter (version de l'année de la norme citée au règlement)

Quelles sont les inspections obligatoires ?

Certaines inspections sont « réglementaires » :

- inspection des **extincteurs** (art. 36-37 RSST et NFPA 10)
- inspection des équipements de **protection respiratoire** (art. 47 RSST)
- inspection des **systèmes de ventilation mécanique** (art. 104 RSST)
- inspection des **outils à main et outils portatifs à moteur** (art. 228 RSST)
- inspection des **appareils de levage** (art. 245)

Ressources spécialisées

- Il faut parfois des instruments de mesure pour faire ce que le règlement demande (mesure du bruit, de la température, qualité de l'air, température de l'eau des douches oculaires, etc.)
- L'inspection devra parfois être confiée à des spécialistes (ex. : ventilation, hottes, extincteurs, ascenseurs).

Donc, pourquoi inspecter ?

- Pour prévenir les accidents
 - Permet de dépister les problèmes avant que ne surviennent les accidents
- Pour se conformer aux lois et règlements

Quoi inspecter ?

Étapes de préparation

La bulle de la situation de travail

The diagram is a circular 'bubble' with a central figure of a person. Surrounding this central figure are several icons representing different aspects of the work environment: a person, a chair, a machine, a clock, a building, a person sitting, a person standing, and a person with a cane. The word 'ORGANISATION' is written at the top and bottom of the bubble. The word 'PERSONNEL' is written on the left side, and 'TEMPS' is written on the right side. The word 'ENVIRONNEMENT' is written at the bottom.

- Le travailleur avec ses caractéristiques personnelles
- Le client
- Les visiteurs, médecins, etc ...
- Les lils, chaises roulantes, leve-personnes, outils, machines, microscopes, etc.
- Leur état, l'accessibilité, la compatibilité entre eux et avec la tâche ...
- Le type d'endroit
- L'état du sol
- La chaleur, le bruit, l'éclairage ...
- Les décisions, gestes à poser
- Les postures, mouvements
- Ex: mobilisation de client, préparation d'un repas, lavage des planchers, etc.
- La période de la journée
- Les délais, le temps disponible ...
- Les politiques, procédures, règlements
- Le rendement demandé, la supervision, le contrôle
- La planification...

Quoi inspecter ?

- ❑ Obligations légales, réglementaires, normatives
- ❑ Équipements :
 - ❑ à la recherche d'usure prématurée, de défektivité, de manque d'entretien
 - ❑ selon le manuel du fabricant
 - ❑ présence de matériel sécuritaire (contenants biorisques, ÉPI)
- ❑ Environnement :
 - ❑ sol, espace disponible, température, bruit, éclairage
- ❑ Observation du travail en cours (dans une moindre mesure)
 - ❑ afin de dépister des manques au niveau du matériel, de l'environnement

Quoi inspecter (suite)

- Ce qui est à risque d'accident ou de blessure
- Catégories de risques :
 - ▣ chimiques
 - ▣ physiques
 - ▣ ergonomiques
 - ▣ biologiques
 - ▣ psychologiques
 - ▣ à la sécurité

Grandes catégories de risques dans le secteur de la santé et des services sociaux

- Efforts excessifs
 - ▣ mobilisation de clients
 - ▣ manutention de charges
- Postures contraignantes
 - ▣ ergonomie de bureau, ergonomie générale
- Agressions
- Risques biologiques
 - ▣ piqûres d'aiguilles, éclaboussures
 - ▣ maladies infectieuses
 - ▣ moisissures
- Risques chimiques
 - ▣ amiante, laboratoires, cytotoxiques
- Chutes et glissades
- Sécurité des machines

Documentation à consulter

- Liste des accidents du travail, registre des premiers soins
- Liste des déclarations de situations dangereuses
- Bons de commande, de réparation
- Rapports d'inspection précédents
- Rapports d'intervention de la CSST, plaintes, droits de refus
- Rappels du fabricant, rappels de Santé Canada
- Recommandations de l'Agrément, de la gestion des risques
- Liste d'identification des risques par lieu

Grilles d'inspection par lieu

Plusieurs modèles se retrouvent sur le site de l'ASSTSAS :

- unités de soins
- installations matérielles
- services alimentaires
- laboratoires
- entrepôts
- bureaux de travail
- accès
- etc.

Préparer l'inspection en fonction des spécificités du lieu

- Vous avez à votre disposition les grilles « chambres » et « poste de garde »
- Vous devez faire l'inspection de 2 unités de soins différentes : oncologie et psychiatrie
- Selon vous, quel est le risque particulier à ces 2 unités ?
- Quels seraient les éléments d'inspection à ajouter à la grille en fonction de ces risques spécifiques ?

Correction Nouveaux risques identifiés

Oncologie :

médicaments dangereux

- Trousse de déversement ?
- Trousse d'extravasation ?
- Contenant à déchets cytotoxiques ?
- ÉPI ?
- Douches oculaires ?
- Identification du danger ?

Psychiatrie :

agressions, fumée de cigarette

- Système d'alarme ?
- Portes barrées ?
- Armes potentielles ?
- Disposition des meubles dans la pièce vs sortie ?
- Système de ventilation du fumoir ?

Les grilles d'inspection

- Chaque service a ses risques particuliers
- Importance de se documenter sur les risques présents avant d'inspecter
- Aucune grille aide-mémoire n'est parfaite
- On peut partir d'un modèle de base, mais il est nécessaire de l'adapter à sa réalité
- Les grilles doivent évoluer en fonction des nouveaux équipements, nouveaux environnements, nouveaux risques, etc.

Grilles d'inspection par équipement

Équipements à inspecter régulièrement :

- matériel roulant :
 - fauteuils roulants, fauteuils géométriques
 - chaises d'aisances, chaises de douche
 - lève-personnes, toiles
- trousse de premiers soins, de déversement
- douches oculaires, douches d'urgence
- escabeaux et échelles
- machines et outils
- chariots élévateurs, appareils de levage
- extincteurs
- équipements de protection individuels (ÉPI)

Planification de l'inspection

- Déterminer la date d'inspection
- Prendre RV avec le chef d'unité/service
- Déterminer l'équipement requis :
 - vêtements appropriés et ÉPI requis
 - grille aide-mémoire adaptée, papier, crayon
 - appareil photo
 - lampe de poche
 - instrument spécialisé (sonomètre, dynamomètre, etc.)
- Déterminer ce qui devra être inspecté par un spécialiste

Qui inspecte ?

- Des gens qui connaissent le milieu, les tâches, les équipements
- Une personne en autorité (qui pourra prendre des décisions immédiates)
- Idéalement de façon paritaire
- Décentralisé (pour impliquer les utilisateurs d'équipement, les employés du service)

Comment inspecter ?

Techniques d'inspection et trucs du métier

Comment inspecter ?

Se préparer :

- avoir un plan des lieux, identifier un trajet
- avoir la liste des accidents antérieurs
- avoir les clés pour ouvrir les locaux
- porter les ÉPI requis
- avoir les équipements requis (lampe de poche, grille aide-mémoire, galon à mesurer, appareils de mesure spécifiques)
- ruban jaune et noir pour identifier les zones de danger immédiat

Comment inspecter (suite) ?

- Décider qui sera l'inspecteur et qui prend les notes
- Tous les sens en éveil...
 - ouïe, vue, toucher, olfaction, ...
- Dans le sens des aiguilles d'une montre, de gauche à droite, etc. Être systématique
- On ne touche à rien ! Demander aux employés sur place de faire fonctionner un outil, d'ouvrir les tiroirs
- Prendre des photos au besoin
- Au besoin, poser des questions sur les tâches, les méthodes de travail

Qu'est-ce qu'on cherche par rapport aux équipements ?

- Élément en mauvais état (ex. : peinture écaillée, rouille, courroie fendillée, etc.)
- Élément instable, mal fixé (ex. : poignée de chariot qui bouge, roue qui roule croche)
- Élément manquant (ex. : garde sur une machine, vis sur une chaise, etc.)
- Éléments périmés (ex. : solution saline pour rinçage oculaire)
- Éléments pas à leur place (ex. : extincteur, bac biorisque, produits chimiques, etc.)

Qu'est-ce qu'on cherche par rapport à l'environnement ?

- Niveau de bruit (peut-on tenir une conversation normale ?)
- Présence de fumées, vapeurs, brouillards
- Température, humidité
- Odeurs (produits chimiques, mauvaise ventilation)
- Planchers (mouillés, glissants, endommagés, etc.)
- Éclairage
- Espaces de travail, voies de circulation
- Aménagement des postes de travail

Que faire en cas de danger imminent ?

- Aviser le chef de service
- Faire appliquer des mesures correctives immédiates, même si elles doivent être temporaires
- Communiquer le danger au moyen de ruban, de pancarte
- Faire cadenasser l'équipement, demander de le rendre inutilisable
- Recommander des mesures préventives à plus long terme

Rapport d'inspection et suivi des recommandations

Rapport d'inspection

- L'inspection peut être efficace si :
 - on **compare** les conditions observées avec celles imposées par les lois et règlements ;
 - les participants sont informés du **cadre légal et normatif** relatif aux conditions observées ;
 - des informations sur les résultats sont **communiquées** aux acteurs de la SST(ex. : travailleurs, gestionnaires, CPSS, etc.) ;
 - un **plan d'action** est mis en place pour corriger les problèmes relevés

Rapport

Doit inclure :

- problèmes notés
 - ▣ documenter à l'aide de photos
 - ▣ inclure les dérogations au RSST (ou à toute autre norme ou règlement)
 - ▣ identifier le niveau de priorité
ex. : A=immédiat B=court terme C=moyen/long terme
- solutions immédiates appliquées (au besoin)
 - ▣ mesures correctives immédiates
- recommandations
 - ▣ mesures préventives à plus long terme
- suivi

Suivi

Qui fait le suivi ?

- Rôle du chef de service :
 - ▣ fait les requêtes, procède aux achats
- Rôle des installations matérielles :
 - ▣ effectue les réparations, recommandations
- Rôle du service SST :
 - ▣ fait les suivis, documente, garde des traces
- Rôle du CPSST :
 - ▣ fait des recommandations macro (ex. : programme d'entretien préventif)
 - ▣ surveillance et ajustement du programme

Conclusion

Conclusion

- Théorie des petits pas : commencer petit mais commencer !
- Ne pas attendre d'avoir tout un programme avant de commencer à inspecter
- C'est en inspectant qu'on devient un bon inspecteur !
- Les grilles doivent évoluer
- Payant, car contribue à prévenir les accidents et à implanter une culture de prévention



Références

- www.asstsas.qc.ca
